

Commune de QUINTIGNY



CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL Séance du 06 mars 2026

153, Rue Charles Nodier
39570 QUINTIGNY
Tél : 03.84.85.06.98

Mail : mairie.quintigny@orange.fr



Commune de QUINTIGNY
Préfecture du JURA
Arrondissement de Lons-le-Saunier
Canton de Blatereans
Communauté de communes « Bresse Haute Saône »

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

«Civilité» «Prénom» «NOM»

Quintigny, le 27 février 2026

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil municipal qui aura lieu le

Vendredi 6 mars 2026 à 20h30
à la mairie - salle de convivialité

ORDRE DU JOUR :

- 1 Approbation du procès-verbal du Conseil en date du 6 Février 2026 et remarques sur les précédents conseils.
- 2 CFU 2025 délibération pour affectation du résultat
- 3 Présentation et vote de budget 2026
- 4 Délibération travaux en forêt (parcelles 25 et 31)
- 5 Organisation des élections municipales
- 6 Questions diverses et compte rendus de réunions

Veuillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire


Jean-Paul MARTIN

Présents :

Mmes Lydia LINARES, Marie-France NICOLAS, Lory PRIN,
Mrs Jean-Paul MARTIN, Frédéric LAMY, Fabrice HENRY, Jean-Bertrand BLANCHON,
Mathieu GELHAYE

Absents excusés : Mme Nathalie FORTIN, donne pouvoir à Mme Lydia LINARES,
Mme DENISET Cécile

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal.

Mme Lydia LINARES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction.

VOTE : Pour 9 – Contre 0 – Abstention 0

1-APPROBATION DU PROCES VERBAL du 06 février 2026 :

Pas de remarque.

VOTE : Pour 9 – Contre 0 – Abstention 0

2 – CFU 2025 – Affectation du résultat 2025 :

Le Maire présente la délibération pour l'affectation du résultat 2025, basée sur les documents du service de gestion comptable.

Le déficit d'investissement de 2024 (-24 172,21 €) s'ajoute à celui de 2025, portant le déficit total à **-26 577,98 €**

Ce déficit est couvert par l'excédent de fonctionnement de 135 951 €.

Après affectation, l'excédent de fonctionnement reporté disponible pour l'investissement s'élève à **109 373,43 €**.

VOTE pour l'affectation du résultat 2025 : Pour 9 – Contre 0 – Abstention 0

3 – PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 :

Le budget primitif 2026, équilibré en fonctionnement et en investissement à **244 229 €** et **176 649 €** respectivement, est mis au vote. Il est également proposé d'autoriser le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5%.

VOTE pour le budget primitif 2026 et l'autorisation de virement de crédits :

Pour 9 – Contre 0 – Abstention 0.

4 – INFORMATION TRAVAUX EN FORET :

Un point est fait sur les travaux forestiers. *

Coupe des frênes (au-dessus du pré du château) coupe 32 : Le lot a été vendu sur pied à la scierie Marceau. Les travaux, entamés l'été dernier par un bûcheron, ont été interrompus. Après relance, l'acheteur a mobilisé une abatteuse en février, mais l'intervention sur notre parcelle a été reportée en raison du détrempeage des sols. Les bois seront stockés dans le pré du château, côté cimetière. Un cubage contradictoire entre la commune et l'acheteur sera réalisé avant l'enlèvement des bois.

- Clarification sur les frais d'abattage : Des rumeurs ont récemment circulé, suggérant que la commune prendrait en charge les frais d'abattage de bois sur des parcelles appartenant à des privés. Les bois concernés sont vendus sur pied et font l'objet de contrats privés conclus directement entre propriétaires et acheteurs. La commune gère uniquement ses propres parcelles. Les frais d'exploitation restent à la charge exclusive de l'acheteur et ne sont en aucun cas supportés par la commune. Ces allégations infondées ne reflètent pas la réalité.

Travaux à venir (Coupes 25 et 31) : Des travaux de broyage pour le cloisonnement et de dégagement manuel sont prévus. Des devis seront demandés à des entreprises locales, souvent plus compétitives que l'ONF.

Coupe 28 : Une réflexion est en cours pour cette parcelle de 3,5 hectares afin de trouver la meilleure méthode d'exploitation (coupe rase contre ouverture progressive) et d'assurer l'écoulement du bois de chauffage.

5 – ORGANISATION DES ELECTIONS MUNICIPALES :

Le planning de tenue du bureau de vote pour les prochaines élections a été établi et réparti entre les membres du conseil, ainsi que quelques volontaires du futur conseil.

REUNIONS DIVERSES :

Syndicat des Eaux (SIEA) : Des travaux de changement de canalisations sont prévus sur Cosges et Nance. Un poste de refoulement sera remplacé à DESNES pour 110 000 €. Un emprunt d'1 million d'euros sera contracté par le syndicat pour financer les investissements. Une mise en demeure a été adressée à l'entreprise Rouget de Lisle concernant leurs rejets trop importants saturant la station d'épuration et devant leurs réticences à payer leurs effluents au juste prix

Syndicat Scolaire (SIVOS) : Le budget global du SIVOS s'élève à **90 512 €**. La répartition des coûts entre les communes est rappelée (65% selon le nombre d'habitants, 35% selon le nombre d'élèves). Pour Quintigny, le montant s'élève à 24 447 euros pour l'année 2026 pour 7 enfants inscrits à l'école maternelle. Le coût par élève varie fortement d'une commune à l'autre. Une menace de fermeture de classe pèse sur l'école primaire et maternelle en raison de la baisse des effectifs.

SIAHS : La réunion pour le vote du budget a été reportée, faute de quorum

QUESTIONS DIVERSES :

- Il est rappelé que la journée communale de printemps aura lieu le samedi 25 avril matin. Une liste de travaux est en préparation.
- Acquisition foncière : Une proposition d'achat avait été faite en décembre à la famille GIRARDET pour l'acquisition par la commune d'une parcelle de 2690 m² située en face de la cabane de chasse, pour un montant de **1 200 €**. L'accord a été conclu ce vendredi
- . CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : Un courriel de la Communauté de Communes a été reçu concernant les nouvelles négociations.

Séance levée à 22h12

Vu pour être affiché le 11 mars 2026, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A Quintigny, le 11 mars 2026

Sceau de la mairie



La secrétaire de séance
Lydia LINARES

Handwritten signature of Lydia Linares in black ink.

Le Maire,
Frédéric LAMY

Handwritten signature of Frédéric Lamy in black ink.